

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 5 juin 2026 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 5 juin 2026 à 7h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Délibération n° 39_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : Clément BRAT, Carole ETTORI, Dana RACINE Absent(s) : - Secrétaire de séance : Elsa COHU

Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 1000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

- 12 suffrages exprimés pour la liste de Jérémie COURLET ;

Le conseil municipal, par 12 voix POUR :

ÉLIT la liste de Jérémie COURLET aux fonctions de délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 09/06/2026 Et de la publication le : 09/06/2026	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Elsa COHU
--	---	---